CR feuillet 2011-11-25-0

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX
SEANCE DU 03 FEVRIER 2012

Le 3 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARMOUX, Maire.

Date de convocation : 30 janvier 2012 affichée le 30 janvier 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Etaient Présents *: MM Olivier MARMOUX - Laurent BOUVIER - Evelyne DEPLANTE- -René DUCORPS - Chantal CURTY-MARCHAND -Patrick CHALOT-Axel MINEUR-Philippe HELF — Marc RAVOIRE- Yves LAMAISON - Béatrice POUJOL - Nathalie DEMETZ*
Etaient absents excusés *: Pascal CONTAT – Fabrice PERRISSOUD*
Etaient absents *:*
Procurations *:*

A été désigné secrétaire *: Laurent BOUVIER*

❖ **Compte rendu des décisions prises par délégation**

❖ **Urbanisme** :

Certificat d'urbanisme

CUb : Jurisavoie pour la Bona Forna : le conseil municipal est informé de la mise en vente de la boulangerie.

Déclarations préalables :

DP 7429211X0038: M Helf Yves chef-lieu: abri de jardin : avis favorable de la commission d'urbanisme
DP 7429211X0039: Sarl V et K Gaillard pour consorts Devigne lieu-dit Mornaz : division de propriété : avis favorable de la commission d'urbanisme

Permis d'aménager :
PA 07429211X0001 : SARL IMODEC : création au chef-lieu d'un lotissement de 5 lots, de 670 et 1000 m2 avec une voirie interne et aire de retournement. L'accès se fera dans la continuité du lotissement actuel.Il a été demandé par la commission d'urbanisme que les eaux de ruissellement soient bien captées et leur gestion correctement assurée.

Monsieur Marc Ravoire signale que Monsieur Clara-Caldeira, au lieu-dit Bellossy effectue un agrandissement sur l'arrière de son bâtiment et a réhaussé la toiture.
A ce jour, il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme – Une constatation de travaux sans aucun permis de construire déposé préalablement va être faite. Des photos et constatation par Monsieur le Maire vont être jointes Un courrier va être adressé à Monsieur Clara-Caldeira pour qu'il

CR feuillet 2011-11-25-0
régularise son dossier avant de continuer les travaux.

❖ Administration générale :

Convention de dématérialisation des actes administratifs

La préfecture encourage les collectivités à transmettre, sous forme dématérialisée, des documents soumis au contrôle de légalité, grâce au projet ACTES du ministère de l'Intérieur. Afin de réduire les frais d'envoi et de remboursement de frais kilométriques, il est proposé au Conseil Municipal de transmettre à la Préfecture, sous forme dématérialisée, les documents soumis au contrôle de la légalité.

Cette opération coûterait le prix d'un certificat de signature valable pour une durée de 2 ans, soit 80 €HT à souscrire auprès de la Chambre de Commerce ou d'une Banque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir entre le Préfet de la Haute-Savoie et la commune de Vaulx pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention
- D'INSCRIRE la dépense en résultant, soit 80 € HT pour l'achat d'un certificat de signature auprès de la Chambre de Commerce de la Haute-Savoie

❖ Finances- Personnel :

Achat d'un véhicule municipal et autorisation de commandes avant le vote du budget

Monsieur Helf Philippe rappelle à l'Assemblée qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée en 2011 pour l'achat d'un véhicule technique ;
Une première commission avait évincé un des candidats (Toyota) dont la proposition ne correspondait pas à la demande. Les membres de la commission avaient souhaité négocier avec le deuxième candidat (Citroën).
Depuis cette date, l'UGAP, acheteur public a porté à la connaissance des élus les conditions d'achat de véhicules qu'il a pu obtenir auprès des concessionnaires.
Un véhicule correspondait à la commande.
La commission a étudié avec attention et comparé les offres similaires de Citroën et de l'UGAP: il s'agit d'un véhicule Berlingo 4X4.
Selon les notes obtenues et leur pondération, le classement permet de proposer de commander à l'UGAP le véhicule technique pour un montant de 16 877.49 € HT Citroën proposait les mêmes prestations pour 18 711.30 € HT.
Il restera à ajouter les frais annexes (carte grise, taxe parafiscale..)
la voiture du cantonnier serait revendue via le site internet aux enchères –

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée, d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues soit :

CR feuillet 2011-11-25-0
(1 057 745.53 €- 12 883.55 €-12 000.00 €)* 25 % = 258 215.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE RETENIR la proposition de l'UGAP pour l'achat d'un véhicule BERLINGO 4X4 modèle Confort extrême pour un montant de 16 877.49 € HT, soit 20 185.48 € TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer la commande de ce véhicule auprès de l'UGAP
- D'INSCRIRE la dépense en résultant au Budget Primitif 2012, soit 20 410.00 € (prix du véhicule TTC + frais carte grise)
- DE SOLLICITER une participation de la communauté de communes du canton de Rumilly, eu égard l'usage du véhicule.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues soit : (1 057 745.53 €- 12 883.55 €-12 000.00 €)* 25 % = 258 215.50 €

Placement Financier des excédents de la commune

Vu les résultats constatés au compte administratif 2010,
Considérant les projets d'aménagement de la Commune, agrandissement de l'école et création d'une salle polyvalente
Considérant qu'en raison des délais de mise en place de ces projets, et du différé de la date de début de la construction de ces bâtiments, ces fonds sont momentanément disponibles,
Le Conseil Municipal, à la majorité en raison de 4 abstentions DECIDE :

- **D'AUTORISER** le placement financier d'un montant de 700 000.00 €, sur un compte à terme pour une durée de trois mois, ceci dans l'attente d'une utilisation des fonds.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil général ne participera aux actions des communes que si cela relève de ses compétences obligatoires personnes âgées, social.La petite enfance et les écoles sont sujets à discussion. Les subventions accordées le seront dans le cadre des crédits cantonalisés ou des fonds genevois. Les critères d'attribution des subventions du Conseil Général seront revus en fonction des résultats fournis par un observatoire de la fiscalité et de la richesse des collectivités.
Un dossier de subvention dans le cadre de la DDTER va être déposé à la Préfecture pour les travaux d'agrandissement de l'école.
Madame Deplante informe l'Assemblée que le restaurateur a demandé à bénéficier d'un plan fisac pour l'achat d'un four et le remplacement des huisseries du restaurant. Ce dossier a été accepté par la commission ad hoc. Une aide de 8 000 € est accordée : 4 000 € de l'Etat, 4 000 € de la Commune
Le projet de la salle polyvalente est ajourné. Madame Boidevaix et le CAUE en ont été avertis.

séance levée à 22H